

**Conseil de sécurité**Distr.  
GENERALES/19577  
4 mars 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS, ESPAGNOL  
ET FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 26 FEVRIER 1988, ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL  
AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES OU MEMBRES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES, CONTENANT  
UN NOUVEL APPEL EN VUE D'OBTENIR DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR  
LE FINANCEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE  
LA PAIX A CHYPRE

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de la situation financière critique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. En dépit de mes appels réitérés, les contributions volontaires reçues continuent d'être très inférieures aux dépenses qui sont à la charge de l'Organisation, lesquelles représentent pourtant moins d'un tiers du coût total de la Force. L'inquiétude que j'ai à maintes reprises exprimée à cet égard est largement partagée par les gouvernements des pays qui fournissent des contingents, dont le profond mécontentement devant la situation actuelle s'est une fois de plus manifesté dans les lettres qu'ils ont adressées conjointement au Président du Conseil de sécurité et à moi-même en décembre 1987.

A la fin de janvier 1988, le déficit cumulé du Compte spécial de la Force pour l'ensemble des mandats jusqu'au 15 juin 1988 atteignait 166 millions de dollars. En ce qui concerne le mandat en cours, les contributions annoncées ou reçues se chiffrent à 1,6 million de dollars seulement, alors que les dépenses sont estimées à environ 13 millions de dollars (on trouvera dans l'annexe des renseignements détaillés sur la situation financière actuelle de la Force). Le fardeau que représente ce déficit considérable repose entièrement sur les quelques pays qui fournissent des contingents, ce qui est injuste. Les créances de ces pays n'ont été remboursées que jusqu'en juin 1979. Il est évident qu'une telle situation ne peut durer indéfiniment.

Le rôle vital de maintien de la paix que joue la Force à Chypre a été à maintes reprises souligné à l'unanimité par le Conseil de sécurité qui a régulièrement prolongé le stationnement de la Force dans l'île. Comme je l'ai indiqué au Conseil, la Force continue d'apporter une contribution essentielle à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'au maintien du calme à Chypre, condition indispensable à la poursuite des efforts que je fais pour arriver à un règlement politique négocié.

S/19577  
Français  
Page 2

Etant donné le rôle crucial joué par la Force et le caractère de plus en plus précaire de sa situation financière, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire part de mon inquiétude à votre Gouvernement, que j'invite instamment à verser une contribution financière volontaire. J'espère qu'il sera en mesure de répondre généreusement à mon appel, afin que l'Organisation puisse continuer cette importante opération de maintien de la paix.

(Signé) Javier PEREZ de CUELLAR

ANNEXE

Financement et situation financière de la Force des Nations Unies  
chargée du maintien de la paix à Chypre

Conformément à la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité relative à la création de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, les dépenses de la Force sont financées par les gouvernements qui fournissent des contingents et à l'aide de contributions volontaires versées à cette fin à l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement chypriote de son côté met à la disposition de l'Organisation, à titre gracieux, les secteurs où se trouvent le quartier général, les campements et autres locaux de la Force.

En vertu des arrangements existants, les gouvernements qui fournissent des contingents acceptent de prendre à leur charge les soldes et indemnités ordinaires et les dépenses normales de matériel des troupes qu'ils mettent à la disposition de l'Organisation. Ils ont également accepté de prendre à leur charge, à titre de contribution supplémentaire à l'opération des Nations Unies à Chypre, certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires occasionnées par la Force. Ces deux éléments de dépenses se chiffrent à l'heure actuelle à quelque 33 millions de dollars pour chaque mandat de six mois. Ils représentent environ 70 % des dépenses totales de la Force.

L'Organisation des Nations Unies doit couvrir intégralement à l'aide des contributions volontaires qu'elle reçoit des gouvernements : a) les dépenses opérationnelles (c'est-à-dire l'appui administratif et logistique) engagées par la Force, et b) certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires engagées par les gouvernements qui fournissent des contingents et dont ces gouvernements demandent le remboursement. Ces dépenses sont à l'heure actuelle de l'ordre de 13 millions de dollars pour la période de six mois prenant fin le 15 juin 1988.

On estime par conséquent que le coût effectif de l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période de six mois prenant fin le 15 juin 1988 se monterait au total à quelque 46 millions de dollars.

Depuis 1964, 75 pays ont fourni à l'opération des Nations Unies à Chypre un appui financier volontaire représentant au total environ 388 millions de dollars. Toutefois, les contributions reçues pour chaque mandat successif ont été régulièrement inférieures aux montants requis pour financer les coûts directs à la charge de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, le déficit cumulé du Compte spécial de la Force au 31 janvier 1988, pour l'ensemble des mandats jusqu'au 15 juin 1988, est estimé à 166 millions de dollars. Le tableau ci-joint présente un état des contributions reçues pour les quatre derniers mandats.

ETAT, AU 31 JANVIER 1988, DES CONTRIBUTIONS AU COMPTE SPECIAL DE LA  
 FORCE POUR LES QUATRE DERNIERS MANDATS

(Exprimées en dollars des Etats-Unis)

Pays	50e période (du 16/6/86 au 15/12/86)	51e période (du 16/12/86 au 15/6/87)	52e période (du 16/6/87 au 15/12/87)	53e période (du 16/12/87 au 15/6/88)
Allemagne, République fédérale d'	656 312	768 643	768 644	-
Australie a/	50 000	50 000	50 000	-
Autriche a/, b/	125 000	125 000	125 000	-
Bahamas	1 000	1 000	1 000	1 000
Barbade	500	-	-	-
Belgique	107 066	131 352	131 352	-
Brunéi Darussalam	-	1 500	1 500	-
Canada a/	-	-	-	-
Chypre	325 000	350 000	350 000	-
Danemark a/, b/	116 428	116 429	-	-
Etats-Unis d'Amérique	4 500 000	2 812 000	-	-
Finlande a/	-	-	-	-
Grèce	400 000	400 000	-	-
Inde	-	5 000	5 000	-
Indonésie	2 500	-	-	-
Irlande a/	-	-	-	-
Islande	5 750	5 508	5 509	-
Italie	200 000	200 000	-	-
Jamaïque	-	500	500	-
Japon	200 000	200 000	200 000	-
Luxembourg	2 750	-	-	-
Népal	400	-	-	-
Norvège	305 000	305 000	305 000	-
Pakistan	1 500	1 500	1 500	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a/, b/	1 248 511	1 323 320	1 401 069	1 586 741
Suède a/	-	-	-	-
Suisse	253 127	625 506	625 506	-
Thaïlande	-	1 000	-	-
Togo	1 264	1 655	1 656	-
Tunisie	-	1 500	1 500	-
Venezuela	2 500	2 500	2 500	-
Yougoslavie	10 000	10 000	10 000	-
Zimbabwe	738	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8 515 346</b>	<b>7 428 913</b>	<b>3 987 236</b>	<b>1 587 741</b>

a/ Gouvernements fournissant des contingents. Les montants estimatifs des dépenses prises en charge sur une période de six mois par les gouvernements fournissant des contingents sont les suivants : Australie, 500 000 dollars; Autriche, 1,9 million de dollars; Canada, 19,7 millions de dollars; Danemark, 350 000 dollars; Irlande, 64 900 dollars et Royaume-Uni, 19 millions de dollars.

b/ Le paiement a été ou sera effectué par déduction de ce montant des demandes de remboursement du gouvernement.